



VOTRE COURRIER...



Vos lettres et témoignages intéressent les autres lecteurs. Quand on fait une bonne expérience, autant que cela serve aux autres. Et quand le résultat est moins réussi, autant savoir pourquoi... ou éviter aux autres de refaire la même tentative !

Ecrivez à : REBELLE-SANTE - B.P. 8 - 77520 DONNEMARIE-DONTILLY
en joignant une enveloppe timbrée à votre adresse si vous attendez une réponse

Spiruline et anti-coagulant

« La spiruline est-elle contre-indiquée en cas de traitement anti-coagulant ? »



La spiruline contient tous les nutriments, à l'exception de la vitamine C. Cela sous-entend donc qu'elle contient de la vitamine K. Après, il faut raison garder, on ne va pas consommer 100 g de spiruline, comme on consommerait 100 g de choucroute, choux, choux-fleurs, etc. On se limite à quelques grammes maximum. Suivant les spirulines, la quantité de vitamine K peut varier, mais pour prendre l'exemple d'une spiruline relativement bien pourvue en vitamine K, la consommation de 3 g par jour couvre à peu près un tiers des apports journaliers recommandés (AJR) en vitamine K. Pas de quoi fouetter un chat, donc. Ah, je vois que Sophie la chatte opine du chef !

Didier le Bail

Gardasil® suite...

« Suite à l'article sur le cancer du col de l'utérus que vous avez publié dans le N° 139 de Rebelle-Santé, il me paraît très important de porter à la connaissance du public ce qui suit concernant le Gardasil® :

Le vaccin Gardasil®, qui est le plus utilisé en France parce que recommandé par les autorités sanitaires, contient, à titre de conservateur, du borax (borate de sodium).

Or, depuis le 6 novembre 2008, les sels de bore sont classés par la réglementation européenne comme toxiques. Les emballages doivent porter le logo à tête de mort avec les indications suivantes :

- R60 (peut altérer la fertilité) et
- R61 (risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant).

Il paraît pour le moins imprudent d'utiliser un tel conservateur quand on sait qu'au cours des études cliniques préalables à la mise sur le marché, des femmes vaccinées, tombées enceintes dans les 30 jours après leur vaccination, ont eu des bébés anormaux. D'après « Judicial Watch » aux États-Unis, sur 77 femmes vaccinées pen-

dant leur grossesse, 33 ont eu des effets indésirables allant de l'avortement spontané à des anomalies fœtales. Ne risque-t-on pas de se retrouver dans les années à venir avec un scénario du type Distilbène ? Rappelez-vous ces femmes qui ont pris du Distilbène dans les années 60-70, en théorie pour éviter les fausses couches, et dont certaines ont été atteintes ensuite de cancers de l'appareil génital. Le pire est que leurs filles, qui n'ont pas pris ce médicament, ont eu elles aussi des problèmes pour mener à bien une grossesse et sont atteintes également de cancers génitaux. Les mêmes dégâts sont maintenant enregistrés chez les petits-enfants (donc la troisième génération). Nous risquons de payer très cher l'utilisation de ces vaccins contre l'infection du col de l'utérus.

Cette information figure dans la dernière édition de mon livre "Vaccinations, les vérités indésirables" (Editions [Dangles] mars 2011). »

Michel Georget, agrégé de biologie, professeur honoraire des classes préparatoires aux grandes écoles biologiques

Ayurvéda et problèmes d'ongles

« J'ai lu, dans votre publication n° 138 de septembre, l'article sur l'ayurvéda, un encart concernant l'examen des ongles. Concerné par le problème de taches blanches et stries. J'aimerais avoir des renseignements sur les facteurs de carences. Vata chronique : qu'est-ce que cela veut dire ? »

Christian H. du Calvados

Les taches blanches sur les ongles peuvent être dues à un choc sur l'ongle ou à une mauvaise assimilation des minéraux et notamment du zinc ou du calcium. La carence en zinc se retrouve chez les fumeurs ou en période de stress. La viande et les fruits de mer sont riches en zinc. La carence en calcium peut venir d'un apport pauvre en calcium, d'une mauvaise assimilation de celui-ci ou d'un manque de vitamine D. La correction peut être facilitée par la prise d'eau minérale ou de poudre de corail ou de nacre (facilement assimilable).

Les stries sur les ongles montrent un dysfonctionnement chronique du système digestif : une mauvaise absorption des nutriments entraîne une malnutrition des tissus. On retrouve ce problème dans une constitution vata déséquilibrée (depuis longtemps) puisque, dans ce cas, la digestion est irrégulière. Le ou les doigts sur lesquels se trouvent ces stries indiquent quel élément (éther, air, feu, eau, terre) ou quel organe est touché suite à cette longue malabsorption. Le rééquilibrage de la constitution sera lent mais porteur.

Geneviève Martin



Miracle anti-cancer ?

À plusieurs reprises, des lecteurs nous ont parlé du père Romano Zago et de sa préparation pour guérir du cancer. Récemment encore, Romain O. des Alpes-Maritimes nous l'a transmise en écrivant : « Voici une formule magique pour guérir du cancer, peut-être avez-vous la possibilité de vérifier la qualité de ces propos !!!

Cette préparation a pour origine les écrits du père Romano Zago dans son livre "Du cancer on peut guérir !" aux éditions Adle Edizioni - Padova, paru en mai 2004.

Ingrédients : un demi kilo de miel biologique, 40 à 50 ml (6 cuillerées) d'alcool (eau-de-vie, cognac, whisky, etc.) et 350 g de feuilles d'aloès arborescens (3, 4 ou 5 feuilles jusqu'à atteindre le poids).

Préparation : enlever les épines des bords des feuilles et la poussière qui y est déposée en se servant d'un chiffon sec ou d'une éponge. Couper les feuilles en morceaux (sans enlever la peau) et les mettre dans un mixeur avec le miel et l'alcool choisi. Bien passer au mixer et le produit est prêt à être consommé. Ne pas filtrer ni cuire. La crème obtenue doit être mise au réfrigérateur dans un pot sombre, bien fermé.

Doses conseillées : prendre une cuillerée du produit 20 à 30 minutes avant les 3 repas principaux (petit déjeuner, déjeuner et dîner). Bien agiter avant l'emploi. Une fois le traitement commencé, il est important de prendre tout le contenu du pot. Aussitôt fini, il est conseillé de se soumettre à une visite médicale (...)

Devant un tel courrier, je reste bien perplexe, car il n'est pas question de donner de faux espoirs ou de soustraire les malades à un traitement prescrit par leur médecin. Mais cela fait plusieurs fois que je reçois cette information, je me tourne donc vers vous, lectrices et lecteurs, pour recueillir vos témoignages. Avez-vous déjà entendu parler de cette méthode, avez-vous connu des gens qui l'ont essayée ? Toute information me serait précieuse.

Sophie Lacoste

Pas de lit électrique en cas d'impatiences

« Je voudrais répondre à la lectrice qui souffre d'impatiences rebelles (voir lecteurs en détresse page 32 de la revue de septembre). Je voudrais lui demander si elle a un lit électrique, car nous avons constaté que très souvent le lit électrique (à la maison ou à l'hôpital) cause ce problème (et d'autres). »

Arielle, une lectrice qui n'a pas laissé ses coordonnées